

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 25 JUIN 2020

A CENDRIEUX A 20 HEURES 30

La réunion s'est tenue dans le respect des consignes particulières édictées dans le cadre du COVID 19 (organisation, gestes barrières, règles sanitaires, ...) selon la loi 2020-290 du 23 mars 2020 et l'ordonnance du 13 mai 2020, en ses articles 9 et 10.

La séance s'est déroulée à la salle culturelle de Cendrieux et à huis clos, son caractère "public" étant assuré en direct via la page Facebook de la commune.

Fonctionnement

- Règlement intérieur du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur.

Economie – Finances

- Budget Assainissement : Vote du compte de gestion final

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté le compte de gestion final du budget Assainissement présenté par le Receveur municipal et actant la clôture de ce budget annexe suite au transfert de compétence à l'agglomération du Grand Périgueux.

- Lotissement de Lostanges : Décisions modificatives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les décisions modificatives portées sur les budgets communes et lotissement de Lostanges, afin de régulariser les écritures spécifiques du budget lotissement qui sera clos le 31 décembre 2020. Ces écritures nécessitent une participation de la commune de 17 847,93 € au budget lotissement (recette initialement prévue par une vente de lots)

- Budget Ecole : Décision modificative

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte une décision modificative sur le budget école pour régler un mandat de 598,50 € pour une facture d'honoraires sur des Travaux d'Investissement à la cantine de Ste Alvère. Une diminution d'autant est faite sur le budget achat de matériel.

- Don mécénat

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte un don de 1000,00 € (milles euros) de l'Entreprise JEAN pour la Résidence d'artistes saison 2020.

- Remboursement des frais

La commune ne dispose pas de régie d'avance, ni de carte bancaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser aux personnes suivantes de menues dépenses engagées pour le fonctionnement de la commune :

* à Mme BENCHAREL Marie-Christine la somme de 46,82 €

* à Mme AGRAFEUIL Liliane la somme de 85,19 €

- Vente de véhicule

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre en l'état pour un mandant de 500,00 € le véhicule de la commune "Citroën Jumpy" qui n'est plus en état de marche.

- Ecole/Cantine/Garderie : Règlement

A l'unanimité, le Conseil Municipal

* Approuve le règlement de la cantine (Modification par rapport au précédent : les parents amenant le panier repas des enfants bénéficiant d'un PAI et paie 50% du montant maximum du prix du repas enfant.

* Approuve le règlement de la garderie-périscolaire (pas de modification) pour les 3 écoles de Val de Louyre et Caudeau

- Tourisme – Culture : Convention Résidence d'Artistes

Le Maire ne participe pas au vote pour cette délibération,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention proposée pour la Résidence d'Artistes écourtée cette année 2020 du 25 juillet au 6 septembre et mandate la 1^{ère} Adjointe pour signer cette convention.

- Voirie : Travaux de Voirie 2020 compte rendu de décisions

Le Maire rend compte conformément à sa délégation de missions complémentaires d'une décision prise le 22 mai 2020 par laquelle :

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, il a retenu l'entreprise EUROVIA pour les Travaux de Voirie, année 2020, d'un montant de 119 885,70 € TTC avec une garantie de 3 ans.

Délibérations non inscrites à l'ordre du jour mais acceptées par le Conseil Municipal

- Télécentre

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour les locations de Télécentre avec wifi ou filaire.

* 100 € TTC la caution pour le badge (pour tous)

* 15 € TTC la demi-journée

* 25 € TTC la journée

* 80 € TTC la semaine

* 250 € TTC le mois

* 200 € TTC le mois si permanent sur 12 mois

* Local jeune gratuit pour les étudiants

- Convention de passage

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte une convention de passage sur le terrain de M. BAUCHET Jean Michel (AV n° 195) qui permettra d'amorcer un chemin piétonnier vers le pigeonnier du château rue Catroux.

- Vente promotionnelle du Bâton de St Laurent des Bâtons

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réaliser la vente promotionnelle du Bâtons de St Laurent des Bâtons pendant les vacances et le passer de 105 € à 95 € (vente à l'Office du Tourisme) du 29 juin 2020 au 31 août 2020.

- Nouveau litiges : Recours de Mme LO PINTO Françoise

* Compte rendu de décisions :

Le Maire rend compte d'une décision qu'il a prise conformément à sa délégation de missions complémentaires.

Pour répondre à la requête déposée par Mme LO PINTO Françoise au Tribunal Administratif de BORDEAUX, à l'encontre de M. DUCENE Maire de Val de Louyre et Caudeau et Président de la communauté de communes du Terroir de la Truffe sur des questions d'urbanismes de 2012 à 2015 et en particulier sur des emplacements réservés au lieu-dit "Le Maine" à Ste Alvère, il a pris la décision en date du 22 juin 2020, de choisir pour avocat M^e MIROUSE Véronique avocat à PARIS qui connaît bien le dossier.